

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 27 juin 2012 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de Coteau-du-Lac, Mario Cadieux, le maire d'Hudson, G. Michael Elliott, la mairesse des Cèdres, Géraldine T. Quesnel, le maire des Coteaux, Réal Boisvert, le maire de L'Île-Cadieux, Marc-André Léger, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Marie-Claude Nichols, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, la maire de Pointe-des-Cascades, Maryse Sauvé, le maire de Rigaud, Réal Brazeau, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Gilles Farand, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Patricia Domingos, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Normand Ménard, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le représentant de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, la mairesse de Terrasse-Vaudreuil, Manon Trudel, le maire de Très-Saint-Rédempteur, Jean Lalonde, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon, et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents messieurs le directeur général et secrétaire-trésorier, Guy-Lin Beaudoin, et le directeur général adjoint, Raymond Malo, ainsi que mesdames la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, et la directrice des opérations, Nadine Ethier.

Sont absents le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust et la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Annie Lévesque.

1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum. Il accueille et félicite monsieur Robert Grimaudo, nouveau maire de Saint-Lazare. Il présente monsieur Yvon Chiasson, représentant de Saint-Zotique. Il souligne le retour de madame Manon Trudel.

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 32.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur **Gilles Farand**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en déplaçant le point 12. « Ressources humaines » après le point 22. et en ajoutant au point 21. « Rapport des élus » un point 21.1. « Motion de félicitations : point d'information ».

Proposition adoptée.

3. REMISE DE SUBVENTION

3.1. CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE

Monsieur le préfet accueille madame Jeannine Allard, présidente, et monsieur Jean-Luc Brazeau, archiviste, afin de leur remettre une subvention au montant de dix-mille dollars (10 000 \$) pour le traitement et l'analyse de diffusion des archives historiques des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

3.2. SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN

Monsieur le préfet accueille monsieur Michel Bourbonnais, président, et madame Ani Kataroyan, directrice générale, afin de leur remettre une subvention au

12-06-27-01

12-06-27-02



montant de huit-mille-quatre-cent-vingt-et-un dollars (8 421 \$) pour une programmation estivale variée et dynamique.

3.3. CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

Monsieur le préfet accueille madame Andrée Julien, présidente, et madame Madeleine Turgeon, artiste, afin de leur remettre une subvention au montant de dix-huit-mille dollars (18 000 \$) pour la migration du répertoire et la réalisation de capsules web qui seront utilisées à des fins de promotion des ateliers offerts par les artistes dans les écoles.

3.4. FONDATION DE LA MAISON TRESTLER

Monsieur le préfet accueille monsieur Gilles Bernardin, président, afin de lui remettre une subvention au montant de quinze-mille dollars (15 000 \$) pour une étude de positionnement stratégique.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait un bref suivi des résolutions adoptées au conseil.

4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2012 : ADOPTION

12-06-27-03

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2012 tel que présenté.

Proposition adoptée.

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

5.1. PRÉSENTATION SUR LA VEILLE NUMÉRIQUE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.2. PRÉSENTATION DE LA MISSION PRÉLIMINAIRE À CÉRET ET À BARCELONE

Mesdames Géraldine T. Quesnel, présidente du comité sur la politique culturelle, Nadine Maltais, agente de développement culturel et social et Madeleine Turgeon, artiste, font un retour sur la mission préliminaire à Céret et à Barcelone faite en mai dernier.

Madame Marie-Claude Nichols prend son siège à 19 h 47.

Madame Géraldine T. Quesnel rappelle que la mission préliminaire à Céret s'est déroulée du 26 mai au 3 juin dernier, à laquelle ont participé messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général de la MRC et Nicolas Roy, directeur général du CLD de l'Ouest-de-l'Île ainsi que mesdames Nadine Maltais, agente de développement culturel et social, Madeleine Turgeon, artiste-peintre mosaïste et présidente du regroupement artistique « Autour de nous » ainsi qu'elle-même.

Madame Géraldine T. Quesnel souligne aux membres qu'il était essentiel d'effectuer cette mission préliminaire afin de s'assurer de faire un maillage adéquat dans le but d'une future demande commune dans le cadre du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée.



Mesdames Nadine Maltais et Madeleine Turgeon ont rappelé les objectifs de la mission préliminaire et ont exposé les réflexions des participants. Elles présentent également les grands principes entourant l'Agenda 21 de la culture du Québec ainsi que les différentes rencontres effectuées dans le cadre de cette mission préliminaire. Elles concluent en présentant des actions à envisager à court ou à moyen terme pour le développement de la culture au sein de la MRC et confirment que la délégation de Céret est attendue en septembre prochain dans Vaudreuil-Soulanges afin de conclure la demande commune dans le cadre du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée.

Elles reviennent sur les recommandations du comité sur la politique culturelle du 19 juin dernier.

6. <u>RETOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PRÉFET</u>

Monsieur le préfet informe les membres qu'il a participé aux événements suivants au cours du mois de juin :

- Conférence de presse sur la conservation;
- Conférence de presse sur le 12^e Salon de l'emploi;
- Rencontre des municipalités de l'Ouest;
- Réunion de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud;
- Forum « Villes et villages en santé »;
- Colloque des urbanistes du Québec;
- Divers comités de la MRC.

7. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

7.1. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 17 MAI 2012

Monsieur Jean Lalonde, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-06-27-04

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par monsieur **Gilles Farand** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des ressources humaines du 17 mai 2012.

Proposition adoptée.

7.2. COMITÉ CONJOINT DES BÂTIMENTS ET DES INFRASTRUCTURES DU 5 JUIN 2012

Monsieur Marc-André Léger, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-06-27-05

Il est proposé par monsieur **Mario Cadieux**, appuyé par monsieur **G. Michael Elliott** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité conjoint des bâtiments et des infrastructures du 5 juin 2012.

Proposition adoptée.

7.2.1. MISE EN LUMIÈRE DU SIÈGE SOCIAL : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la valeur patrimoniale du bâtiment du siège social;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des bâtiments du 5 juin 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité sur la politique culturelle du 19 juin 2012;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Célix Design;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 70200 447;

POUR CES MOTIFS.

12-06-27-06

Il est proposé par monsieur Mario Cadieux, appuyé par monsieur G. Michael Elliott et résolu d'octroyer le contrat à la firme Célix Design pour procéder à la mise en lumière du siège social pour un montant de vingt-quatre-mille-neuf-cent-vingt-sept dollars et quatre-vingt-onze cents (24 927,91 \$) incluant les taxes et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

7.3. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 4 JUIN 2012

Monsieur Yvan Cardinal, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

7.4. TABLE DES DIRECTEURS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DU 7 JUIN 2012

Monsieur Réal Boisvert, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

7.5. TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA MRC DU 14 JUIN 2012

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.6. COMITÉ DES COMMUNICATIONS DU 8 JUIN 2012

Monsieur Marc-André Léger, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-06-27-07

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des communications du 8 juin 2012.

Proposition adoptée.

7.7. COMITÉ SUR LA POLITIQUE CULTURELLE DU 19 JUIN 2012

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-06-27-08

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité sur la politique culturelle du 19 juin 2012.

Proposition adoptée.

7.8. COMITÉ RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DU 19 JUIN 2012

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-06-27-09

Il est proposé par monsieur **Normand Ménard**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité régional d'aménagement et d'environnement du 19 juin 2012.

Proposition adoptée.



8. PÔLE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

8.1. STATUT DU DOSSIER

Madame Patricia Bonnel, gestionnaire de projets, informe les membres du statut du dossier du pôle institutionnel régional.

9. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT

9.1. STATUT DU DOSSIER

Monsieur le directeur général adjoint informe les membres du statut du dossier du plan intégré de développement et d'aménagement.

9.2. FORMATION DU COMITÉ SUR LES STRATÉGIES D'OCCUPATION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT le processus d'élaboration du Plan intégré de développement et d'aménagement (PIDA);

CONSIDÉRANT QUE le PIDA comprend l'élaboration de stratégies d'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration de stratégies d'occupation du territoire implique la mise en place d'un comité de travail;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif lors de la séance du 13 juin 2012;

POUR CES MOTIFS,

12-06-27-10

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Gilles Farand** et résolu **de former** le comité sur les stratégies d'occupation du territoire.

Mandat:

Le comité a comme principal mandat d'élaborer les différents scénarios de stratégies d'occupation du territoire.

Composition:

Les membres du comité sont :

- M. Robert Sauvé, président du comité, préfet de la MRC et maire de la ville de Coteau-du-Lac;
- Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;
- M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;
- Mme Géraldine T. Quesnel, mairesse de la municipalité des Cèdres;
- M. Normand Ménard, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
- Mme Patricia Domingos, mairesse de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;
- Mme Aline Guillotte, mairesse de la municipalité de Sainte-Marthe;
- M. Julien Turcotte, directeur général, Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges (CLD);
- M. Philippe Roy, conseiller en développement rural, Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges (CLD);
- M. André Marleau, membre de l'Union des producteurs agricoles (UPA);
- M. Guy-Lin Beaudoin, directeur général, MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Mme Annie Lévesque, directrice des Services de l'aménagement du territoire et de l'environnement, MRC de Vaudreuil-Soulanges.



Les membres du comité peuvent inviter à participer à leurs discussions toute personne pouvant faire avancer les problématiques ou les scénarios retenus par le comité.

Secrétaire :

M. Raymond Malo agit à titre de secrétaire du comité.

Proposition adoptée.

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

10.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

12-06-27-11

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adopter** la liste MRC 12-06-27.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 12-06-27, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

10.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES

Monsieur le directeur général dépose le rapport sur l'état des finances en date du 31 mai 2012.

10.3. GREFFE ET LÉGISLATION 10.3.1. LOCATION DE TROIS PHOTOCOPIEURS : APPEL D'OFFRES

VU l'article 935 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation publier le 30 mai 2012;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues le 20 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumissionnés sont hautement supérieurs à centmille dollars (100 000 \$);

POUR CES MOTIFS.

12-06-27-12

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **de mettre** fin à ce processus d'appel d'offres sans adjuger aucun contrat et **d'autoriser** la MRC à retourner en appel d'offres public.

Proposition adoptée.

10.3.2. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES FENÊTRES

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 10-10-13-10 autorisant la MRC à aller en appel d'offres sur invitation pour la réfection des fenêtres du siège social de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;



CONSIDÉRANT QUE la MRC a été en appel d'offres sur invitation en date du 6 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE le 22 juin 2012, lors de l'ouverture des soumissions, la MRC a reçu une seule soumission par une firme qui n'avait pas été invitée;

POUR CES MOTIFS,

12-06-27-13

Il est proposé par madame Manon Trudel, appuyé par monsieur Patrick Bousez et résolu de mettre fin à ce processus d'appel d'offres sans adjuger aucun contrat, de retourner l'enveloppe à la firme identifiée sur l'enveloppe et d'autoriser la MRC à retourner en appel d'offres sur invitation ou public.

Proposition adoptée.

10.3.3. ADJUDICATION DES CONTRATS POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

ENTRETIEN DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU CADIEUX

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Cadieux et sa branche 1;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 12-04-25-12 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 15 juin 2012, suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 14 mai 2012 pour le projet d'entretien du cours d'eau Cadieux et sa branche 1;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du soumissionnaire:

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

12-06-27-14

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Normand Ménard** et résolu **d'adjuger** le contrat relatif aux travaux d'entretien du cours d'eau Cadieux et sa branche 1 à la compagnie Béton Laurier inc. pour un montant total de trente-six-mille-trois-cent-quatre-vingt-seize et quarante-trois cents (36 396,43 \$) incluant les taxes applicables et **d'affecter** la dépense au poste budgétaire numéro 02 46002 419 et au bassin.

Proposition adoptée.

ENTRETIEN DE LA BRANCHE 11 DU COURS D'EAU PONT-PIGEON

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'entretien de la branche 11 du cours d'eau Pont-Pigeon;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 12-04-25-12 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 22 juin 2012, suite à l'appel d'offres public en date du 5 juin 2012 pour le projet d'entretien de la branche 11 du cours d'eau Pont-Pigeon;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du soumissionnaire;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

12-06-27-15

Il est proposé par monsieur Marc-André Léger, appuyé par monsieur Claude Pilon et résolu d'adjuger le contrat relatif aux travaux d'entretien de la branche 11 du cours d'eau Pont-Pigeon à la compagnie Béton Laurier inc. pour un montant total de quatre-vingt-quatre-mille-neuf-cent-quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingts cents (84 987,80 \$) incluant les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02 46002 419 et au bassin.

Proposition adoptée.

ENTRETIEN DU COURS D'EAU CHEVRIER

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande de nettoyage du cours d'eau Chevrier ainsi que du rapport recommandant l'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 12-05-23-28 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la soumission reçue, le tout exécuté le 22 juin 2012, suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 5 juin 2012 pour le projet d'entretien du cours d'eau Chevrier;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumissionné est hautement supérieur à l'estimation faite;

POUR CES MOTIFS,

12-06-27-16

Il est proposé par monsieur Claude Pilon, appuyé par monsieur Mario Cadieux et résolu de mettre fin à ce processus d'appel d'offres sans adjuger aucun contrat.

Proposition adoptée.

10.3.4. RÉDACTION D'UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 10.3.4.1. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) accorde un délai de 24 mois pour l'adoption par la MRC d'un règlement de concordance au PMAD;

CONSIDÉRANT QUE la MRC veut adopter un règlement de concordance du SAR au PMAD le plus tôt possible afin de respecter l'échéancier imposé par la LAU;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

12-06-27-17

Il est proposé par monsieur **Normand Ménard**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres public en services professionnels pour la rédaction d'un règlement de concordance du schéma d'aménagement révisé



(SAR) au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et aux orientations gouvernementales.

Proposition adoptée.

10.3.4.2. APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE POINTAGE

CONSIDÉRANT la préparation d'un appel d'offres public pour la rédaction d'un règlement de concordance du schéma d'aménagement révisé (SAR) au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

POUR CE MOTIF,

12-06-27-18

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'approuver** la grille d'évaluation et de pointage des soumissions de l'appel d'offres public pour la rédaction d'un règlement de concordance du schéma d'aménagement révisé (SAR) au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et aux orientations gouvernementales jointe à la présente comme faisant partie intégrante.

Proposition adoptée.

10.3.5. PANNEAUX AUTOROUTIERS : MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉRO 12-03-28-30 ET 12-03-28-31

CONSIDÉRANT les analyses réalisées et les démarches entreprises afin d'implanter des panneaux autoroutiers aux quatre (4) portes d'entrée de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des communications lors de la réunion du 6 décembre 2011 et l'approbation du conseil de la MRC lors de la séance du 25 janvier 2012 en ce qui concerne le nombre de panneaux, le choix de l'affiche et les caractéristiques des panneaux;

CONSIDÉRANT les normes et réglementations municipales et provinciales à respecter en ce qui concerne la conformité des panneaux en matière d'ingénierie et leur installation (relevé topographique des terrains, plans de lotissement, études géotechniques, etc.);

CONSIDÉRANT la résolution du conseil datée du 25 janvier 2012 autorisant l'administration de la MRC à procéder à un appel d'offres public pour la construction, le transport et l'installation de panneaux autoroutiers;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-03-28-31 octroyant un contrat à la firme Les Services exp inc. au montant de dix-neuf-mille dollars (19 000 \$) sans les taxes pour préparer les plans et devis techniques requis afin de procéder à l'appel d'offres public pour les quatre (4) panneaux autoroutiers et de coordonner certains services connexes;

CONSIDÉRANT la proposition de procéder en appel d'offres pour chaque site confirmé au lieu d'attendre la concrétisation des quatre (4) sites, tels que proposés dans le compte rendu de la rencontre sur les panneaux autoroutiers du 19 avril 2012 déposé au conseil du 25 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE seul le site de l'île Perrot a été accepté par le ministère des Transports du Québec (MTQ) jusqu'à présent;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services exp inc. va préparer le dossier pour le panneau autoroutier de l'île Perrot et ajustera les dossiers pour les autres panneaux autoroutiers en fonction de l'avancement de chaque site;

CONSIDÉRANT la disponibilité des sommes au poste budgétaire 02 13001 349;



POUR CES MOTIFS.

12-06-27-19

Il est proposé par monsieur Marc Roy, appuyé par monsieur Marc-André Léger et résolu de modifier la résolution numéro 12-03-28-31 en octroyant un contrat à la firme Les Services exp inc. au montant maximal de vingt-quatre-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix dollars (24 990 \$) incluant les taxes pour préparer les plans et devis techniques requis afin de procéder à l'appel d'offres pour chacun des quatre (4) panneaux autoroutiers et de coordonner certains services connexes pour chaque site et de modifier la résolution numéro 12-03-28-30 afin d'autoriser l'administration de la MRC à procéder à un ou plusieurs appels d'offres sur invitation ou public pour la construction, le transport ou l'installation d'un panneau autoroutier ou de plusieurs panneaux autoroutiers.

Proposition adoptée.

10.3.6. CONTRAT AVEC LA FIRME TRANSPORT ROLLAND CHAPERON INC.: AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a retenu les recommandations du comité régional d'aménagement et d'environnement du 4 avril 2012 à l'effet de poursuivre le même service de collecte de feuilles d'automne qu'en 2011, d'offrir aux municipalités la gestion du service pour une période temporaire de deux (2) ans et d'utiliser des sacs de papier à cet effet;

CONSIDÉRANT la consultation de la MRC auprès des municipalités locales pour le service de la collecte de feuilles d'automne pour l'année 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes, soient la ville d'Hudson, la ville de L'Île-Perrot, la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la ville de Pincourt, la municipalité de Rigaud, la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, la municipalité de Saint-Télesphore et la ville de Vaudreuil-Dorion vont, pour une période temporaire de deux (2) ans, procéder au service de la collecte de feuilles d'automne sans la MRC en fournissant un service au moins équivalent à celui que fourni actuellement la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a été informée, avant les négociations avec la firme *Transport Rolland Chaperon inc.*, que la municipalité de Saint-Zotique va également, pour une période temporaire de deux (2) ans, procéder au service de la collecte de feuilles d'automne sans la MRC en fournissant un service au moins équivalent à celui que fournit actuellement la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la MRC ont négocié l'option de renouvellement du contrat avec les représentants de la firme *Transport Rolland Chaperon inc.* pour la collecte de feuilles d'automne pour la période du 17 octobre au 26 novembre 2012, et ce, conformément au mandat confirmé à la résolution numéro 12-05-23-31;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Transport Rolland Chaperon inc.* a accepté de procéder à la collecte de feuilles d'automne pour la période du 17 octobre au 26 novembre 2012 pour les municipalités suivantes, soient la ville de Coteau-du-Lac, la municipalité des Cèdres, la municipalité des Coteaux, la ville de L'Île-Cadieux, la municipalité de Pointe-des-Cascades, la municipalité de Pointe-Fortune, la municipalité de Rivière-Beaudette, la municipalité de Saint-Clet, la municipalité de Sainte-Marthe, la ville de Saint-Lazare, la municipalité de Saint-Polycarpe, la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45212 446;

POUR CES MOTIFS,



12-06-27-20

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Il est proposé par monsieur Jean Lalonde, appuyé par monsieur Normand Ménard et résolu de renouveler le contrat avec la firme Transport Rolland Chaperon inc. pour la collecte de feuilles d'automne pour la période du 17 octobre au 26 novembre 2012 pour les municipalités suivantes : la ville de Coteau-du-Lac, la municipalité des Cèdres, la municipalité des Coteaux, la ville de L'Île-Cadieux, la municipalité de Pointe-des-Cascades, la municipalité de Pointe-Fortune, la municipalité de Rivière-Beaudette, la municipalité de Saint-Clet, la municipalité de Sainte-Marthe, la ville de Saint-Lazare, la municipalité de Saint-Polycarpe, la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, représentant 6748 unités à 9.42\$/unité, et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer le contrat pour la période visée.

Proposition adoptée.

Monsieur le directeur général mentionne que la municipalité de Terrasse-Vaudreuil demande à être retiré du contrat avec la firme *Transport Rolland Chaperon inc.* Des représentations à cet effet seront faites sans toutefois compromettre le renouvellement du contrat. Advenant le cas où la firme n'accepte pas la proposition, la municipalité va demeurer au contrat.

10.3.7. RÈGLEMENT NUMÉRO 188-2 (DÉCLARATION DE COMPÉTENCE) : ADOPTION

Monsieur le directeur général mentionne l'ajout de la municipalité de Saint-Zotique à l'article 1 du règlement.

RÈGLEMENT NUMÉRO 188-2 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE NUMÉRO 188 et 188-1

RÈGLEMENT NUMÉRO 188-2

ATTENDU le Règlement numéro 188 du 5 février 2007, modifié par le Règlement numéro 188-1 du 2 novembre 2007, concernant la déclaration de compétence partielle à l'égard des municipalités locales relativement au domaine de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE certaines municipalités locales désirent élaborer, pour une période d'essai, un programme de gestion de feuilles d'automne et de fournir un service équivalent à celui actuellement offert par la MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu, à titre expérimental, de permettre à ces municipalités d'exercer temporairement, pour les deux (2) prochaines saisons, la compétence dans le domaine de la gestion des feuilles mortes;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 23 mai 2012 avec dispense de lecture;

POUR CES MOTIFS,

12-06-27-21

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **qu'**un règlement portant le numéro 188-2 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 MODIFICATION

Le Règlement numéro 188, modifié par le Règlement numéro 188-1, est de nouveau modifié en ajoutant, après l'article 2.1, l'article 2.2 suivant :



« 2.2 Par exception, cette déclaration de compétence ne s'applique pas, jusqu'au 31 décembre 2013, à l'égard des municipalités locales suivantes : ville d'Hudson, ville de L'Île-Perrot, ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, ville de Pincourt, municipalité de Rigaud, municipalité de Saint-Zotique, municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, municipalité de Saint-Télesphore et la ville de Vaudreuil-Dorion, à la collecte des feuilles d'automne, à leur transport et à leur traitement, étant entendu qu'elles fourniront sur leur territoire un service au moins équivalent à celui que la MRC fourni actuellement et que, sur demande, elles en fourniront une description à la MRC. »

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Robert Sauvé,

Préfet

Guy-Lin Beaudoin, Directeur général

et secrétaire-trésorier

Proposition adoptée.

10.3.8. RÈGLEMENT NUMÉRO 195-2 (FONDS DE ROULEMENT): ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 195-2 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 195 ET 195-1

RÈGLEMENT NUMÉRO 195-2

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a constitué un fonds de roulement de cent-quatre-vingts-mille dollars (180 000 \$) en octobre 2008;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a augmenté le fonds de roulement à sept-cent-mille dollars (700 000 \$) en mai 2011;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1094 du Code municipal du Québec, une municipalité régionale de comté peut, dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence, augmenter son fonds de roulement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné avec dispense de lecture à la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 23 mai 2012;

POUR CES MOTIFS,

12-06-27-22

Il est proposé par monsieur **G. Michael Elliott**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **qu**'un règlement portant le numéro 195-2 soit adopté et qu'il soit statué, par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1. AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Le Règlement numéro 195, modifié par le Règlement numéro 195-1, est de nouveau modifié à l'article 2.1 en remplaçant le nombre 700 000 \$ (sept-cent-mille dollars) par le nombre 1 000 000 \$ et en ajoutant les mots « un million de dollars » avant le nombre.



ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ROBERT SAUVÉ,

Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN, Directeur général et secrétaire-trésorier

Proposition adoptée.

10.3.9. ÉCOCENTRE VAUDREUIL-DORION

10.3.9.1. CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la construction d'un écocentre dans la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels de la firme *Groupe ABS inc.*;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur René Fontaine, directeur de projets de la firme *Genivar* et responsable de la surveillance des travaux de construction de l'écocentre de la MRC à Vaudreuil-Dorion;

POUR CES MOTIFS,

12-06-27-23

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'adjuger** le contrat du contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre à la firme *Groupe ABS inc.* pour un montant de vingt-quatre-mille-trois-cent-quarante-huit dollars et vingt-six cents (24 348,26 \$) incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 218 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et à la construction de l'écocentre et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

10.3.9.2. SERVITUDE POUR L'ÉGOUT PLUVIAL : MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir une servitude avec la Ville de Vaudreuil-Dorion d'une largeur de trois (3) mètres pour l'égout pluvial qui se jette dans le cours d'eau Dorion de l'écocentre de la MRC sur la rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la description technique d'une partie du lot 4 827 842 d'une superficie de 129,3 mètres carrés préparée par monsieur Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, datée du 15 juin 2012, minute 11578, plan numéro R19003-3-5;

POUR CES MOTIFS,

12-06-27-24

Il est proposé par monsieur Claude Pilon, appuyé par monsieur Marc Roy et résolu d'autoriser le directeur général à déposer une demande officielle à la Ville de Vaudreuil-Dorion, d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à procéder à la transaction et à la signature des documents et de mandater le notaire Conrad Bédard pour la préparation des documents de la servitude.

Proposition adoptée.



10.3.10. CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) VAUDREUIL-SOULANGES: ENTENTE DE GESTION 2012-2014 AVEC LE MINISTÈRE: AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT les articles 89 et suivants de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE);

CONSIDÉRANT le projet d'entente de gestion 2012-2014 du MDEIE pour définir le rôle et les responsabilités que le ministère confie à la MRC en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice conformément à la loi;

POUR CES MOTIFS,

12-06-27-25

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'autoriser** le préfet à signer l'entente de gestion 2012-2014 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) pour définir le rôle et les responsabilités que le ministère confie à la MRC en matière de développement local ainsi que des conditions de leur exercice conformément à la loi.

Proposition adoptée.

10.3.11. ÉLABORATION D'UN PORTRAIT DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SOCIALE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le besoin urgent de compléter le portrait sur la réussite éducative et sociale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le sous-comité en réussite éducative et sociale recommande l'octroi d'un contrat à une firme pour effectuer ce mandat;

CONSIDÉRANT l'adoption du compte rendu du 22 mars 2012 du comité sur la politique de développement social durable au conseil de mars 2012;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Darvida Conseil inc.;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 59000 419;

POUR CES MOTIFS,

12-06-27-26

Il est proposé par madame **Manon Trudel**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'octroyer** le contrat à la firme *Darvida Conseil inc.* pour l'élaboration du portrait de la réussite éducative et sociale dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un montant de dix-mille-deux-cent-soixante-sept dollars et vingt-sept cents (10 267,27 \$) incluant les taxes et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

11. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

12. SÉCURITÉ

12.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1.1. PREMIER FORUM EN SÉCURITÉ PUBLIQUE : RETOUR

Monsieur le préfet fait un retour sur la tenue du premier Forum régional sur la sécurité publique qui a eu lieu le 31 mai dernier au Centre communautaire Paul-



Émile-Lépine, à L'Île-Perrot. Il souligne le franc succès de ce forum et encourage les membres à participer en plus grand nombre au prochain.

12.2. SÉCURITÉ INCENDIE 12.2.1. 3^E FORUM EN SÉCURITÉ INCENDIE : RETOUR

Monsieur le président du comité en sécurité incendie fait un retour sur la tenue du 3^e Forum en sécurité incendie qui a eu lieu les 12 et 13 juin dernier.

12.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

13. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

14. ENVIRONNEMENT

14.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

14.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

14.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

15. <u>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</u>

15.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

15.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

15.1.1.1. MUNICIPALITÉ DES COTEAUX : RÈGLEMENTS NUMÉRO 165 ET 166

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 165 et 166 de la municipalité des Coteaux indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CE MOTIF,

12-06-27-27

Il est proposé par monsieur **Gilles Farand**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 165 et 166 de la municipalité des Coteaux.

Proposition adoptée.

15.1.1.2. VILLE DE L'ÎLE-PERROT: RÈGLEMENTS NUMÉRO 580-19 ET 580-20

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 580-19 et 580-20 de la ville de L'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CE MOTIF,



12-06-27-28

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Il est proposé par monsieur **Gilles Farand**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 580-19 et 580-20 de la ville de L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

15.1.1.3. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENTS NUMÉRO 1275-168 ET 1277-16

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1275-168 et 1277-16 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CE MOTIF,

12-06-27-29

Il est proposé par monsieur **Gilles Farand**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1275-168 et 1277-16 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

15.1.2. ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM): IMPACTS POUR VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT le cadre d'aménagement et les orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal 2001-2121;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement, en mai 2011, a entièrement modifié l'orientation 10 par le contenu de l'addenda du cadre d'aménagement et orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la CMM en vue de l'élaboration d'un Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT QUE cet addenda précise que l'orientation 10 s'adresse aux MRC de la Rive-Sud (sic), dont la partie hors CMM de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement postule « que le contrôle de l'étalement urbain à l'extérieur des limites de la CMM permettra d'assurer l'attractivité et la compétitivité de la région métropolitaine au même titre que tout autre élément de contenu du PMAD »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges considère que le développement de certaines activités économiques, principalement celles reliées aux activités de logistique, fait partie intégrante de la compétitivité et de l'attractivité du Grand Montréal et de la province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges constitue la porte d'entrée du Corridor de commerce Ontario-Québec pour le Grand Montréal et la province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le principal compétiteur pour Vaudreuil-Soulanges et le Grand Montréal dans le contexte du développement de la logistique est la province de l'Ontario, principalement la ville de Cornwall localisée à seulement 45 kilomètres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la complexité de la dynamique urbaine et rurale du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges hors CMM, un territoire de 633 kilomètres carrés, soit plus que la superficie de l'île de Montréal et la ville de Longueuil;



CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est en période de révision de son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges élabore actuellement un Plan intégré de développement et d'aménagement (PIDA) comprenant notamment une vision stratégique de développement et des orientations stratégiques;

CONSIDÉRANT la rencontre entre les représentants du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), les représentants des députés de Vaudreuil et de Soulanges et les membres du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en mars dernier où des questions relatives à l'application de l'orientation 10 ont été soulevées;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du MAMROT ont confirmé que l'orientation 10 demandait à être plus explicite pour les MRC en partie intégrées à la CMM, particulièrement pour Vaudreuil-Soulanges, et qu'un document technique sera produit à cette fin;

CONSIDÉRANT les questions demeurées sans réponse par les responsables du MAMROT par rapport à l'application de l'orientation 10;

CONSIDÉRANT la « Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 » adoptée par le gouvernement en 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette « Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 » doit pouvoir compter sur des instances légitimes ayant la compétence d'agir et sur lesquelles les citoyens ont prise;

POUR CES MOTIFS,

12-06-27-30

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par monsieur **G. Michael Elliott** et résolu **de demander** au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de confirmer à la MRC de Vaudreuil-Soulanges que l'application par le MAMROT de l'orientation 10 n'ira pas à l'encontre de la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et contre la compétitivité et l'attractivité de Vaudreuil-Soulanges, du Grand Montréal et de la province de Québec, particulièrement dans le dossier du développement de la logistique relatif à la Porte continentale et du Corridor de commerce Ontario-Québec.

Proposition adoptée.

16. DÉVELOPPEMENT

16.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

16.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

17. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

17.1. RENCONTRE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE L'OUEST : RETOUR

Le préfet fait un retour sur la rencontre avec les municipalités de l'Ouest qui fut positive. L'un des objectifs a été de regarder les projets à mettre en commun.



17.2. RENCONTRE AVEC LE MAIRE DE LAVAL : RETOUR

Le préfet fait un retour sur la rencontre avec le maire de Laval qui fut également positive.

18. CULTURE

Aucun sujet traité.

19. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

19.1. CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

20. RAPPORT DES ÉLUS

20.1. MOTION DE FÉLICITATIONS: POINT D'INFORMATION

Monsieur le préfet suppléant mentionne que le Festival du cirque de Vaudreuil-Dorion a connu un franc succès. Il explique que ce fut la première compétition internationale de cirque au Canada. Cet événement est le fruit d'un partenariat avec l'Association Grockland et l'Association des amis de Grock. Il contribue également au rayonnement international de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, notamment par la présence sur son jury du Dr Alain Frère, fondateur du Festival de cirque de Monte-Carlo, et de monsieur Eugène Chaplin, fils de Charlie Chaplin, metteur en scène du Cirque Nock ainsi que porte-parole du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion. Une lettre sera envoyée par le préfet à la ville et au comité organisateur, au nom des membres du conseil, pour les féliciter.

20.2. RAPPORT DE MONSIEUR GUY PILON

Monsieur Guy Pilon informe les membres qu'il prendra la présidence de la commission sur le logement social à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en septembre prochain pour un mandat de deux (2) ans.

Il fait un retour également concernant l'Agence métropolitaine de transport (AMT.)

21. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Crevier demande quelles sont les bases pour octroyer des subventions. Le préfet répond que c'est en fonction des projets déposés et des politiques de la MRC applicables. Il demande également qui est la personne à la MRC responsable des finances à laquelle il pourrait poser ses questions. Le préfet lui mentionne d'envoyer ses questions à la MRC et une personne lui répondra.

Monsieur Switzman demande l'accès à un document présenté au conseil. Monsieur le préfet l'informe que la directrice du greffe et du contentieux va lui donner ses coordonnées à ce sujet.

22. RESSOURCES HUMAINES

Ce point nécessite une discussion approfondie. Il est suggéré d'ajourner la séance du 27 juin et de reprendre la séance le 4 juillet 2012 à 20 h 30.

23. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

12-06-27-31

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu, à 21 h 10, **que** la séance **soit ajournée** au mercredi 4 juillet 2012



à 20 h 30, à la salle du conseil, pour discuter du point 12. « Ressources humaines ».

Proposition adoptée.

ROBERT SAUVÉ

Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN

Directeur général

et secrétaire-trésorier